



VILLE DE  
LA GARENNE-COLOMBES

# FICHE NAVETTE 2025/2026

MARCEL  
PAYEN

Prise en charge pour les cours se déroulant entre 9h45 à 11h45 et 14h00 à 15h45

Mercredi :  Matin  Après-midi

**Identification**

NOM – Prénom de l'enfant : ..... Classe : .....

**École de référence :**  Maternelle  Élémentaire

Marsault  Voltaire  Renan  Guest  Jerphanion

**Activités**

Cours : ESCALADE      Horaires :  14h00 à 15h30 

Cours : FOOTBALL      Horaires :  10h00 à 11h30  14h00 à 15h30 

Cours : TENNIS      Horaires :  9h45 à 10h45  10h45 à 11h45 

**Responsable**

Je soussigné(e) .....

☎ Père : ..... ☎ Mère : .....

Autorise mon enfant à participer au service navette proposé par la ville de La Garenne-Colombes

**Règlement**

Une fiche navette par demi-journée, à remettre au référent de l'accueil de loisirs, au plus tard **avant les vacances d'automne.**

**Modalités de prise en charge de la navette :**

- ◆ La fiche navette doit être remise **au moins de 2 jours** avant la première fréquentation (aucune fiche déposée la veille ou le jour-même ne sera pris en compte pour la journée).
- ◆ Le document sera signé par le responsable légal **et** l'association.
- ◆ La prise en charge est assurée pour le **trajet aller/retour** ou **trajet aller** (pas de retour unique).
- ◆ Il est possible à la famille d'aller chercher son enfant sur site après le cours.
- ◆ **Plusieurs cours desservis par demi-journée, mais uniquement sur le même site.**
- ◆ Toute modification doit être notifiée au responsable de l'accueil de loisirs.

Dossier d'inscription de l'enfant à jour

Date et signature du responsable légal



Tamp **TENNIS CLUB GARENNOIS**  
 3-5 ter, Rue Lucien Jeannin  
 92250 LA GARENNE COLOMBES  
 SIRET : 491 726 766 00018 - APE : 926C  
 cloiseau.tcga@gmail.com